



**la**  
**FRAPP**

FORMATION  
RECHERCHE-ACTION  
PÉDAGOGIES POPULAIRES

# Le Bilan de Compétences

Un accompagnement adapté pour vos projets  
de transitions professionnelles

*développement des territoires*  
*animation socio-culturelle*  
*sanitaire et social*  
*jeunesse et sport*  
*économie sociale et solidaire*  
*organisations syndicales et militantes*  
*etc.*



**Choisir mon orientation professionnelle**  
**Trouver une formation adaptée**  
**Evoluer dans mon métier**  
**Changer d'univers professionnel**  
**Valoriser nos compétences internes**

# Le bilan de compétences pour qui, pour quoi, comment ?

Le Bilan de Compétences est un dispositif de légal qui a pour objectif de permettre à des salariés d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Le Bilan de Compétences s'adresse à toutes les personnes salariées ou en recherche d'emploi qui en font la demande.

Le Bilan de Compétences peut être réalisé à l'initiative du salarié ou dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise.

Le Bilan de Compétences est défini par l'article L 6313-10 du Code du Travail, il est réglementé par les lois du 31/12/ 1991 (R 6322-35) et du 05/09/2018 (n° 2018-771). Le cadre réglementaire du Bilan de Compétences implique de la part du prestataire, l'application des règles de déontologie, dont : la neutralité de l'intervenant; le respect du secret professionnel et de la confidentialité; l'entière propriété du bénéficiaire pour l'ensemble des documents produits; la destruction de l'ensemble des documents de travail à l'issue du parcours d'accompagnement

## Modalités de financement :

Le bilan de compétences est une prestation de service payante, elle peut être financée toute ou partie selon différentes modalités :

- en mobilisant le Compte Personnel de Formation (CPF) du salarié hors de son temps de travail
- en mobilisant le CPF du salarié durant son temps de travail (voir conditions avec l'employeur)
- dans le cadre d'une proposition de l'employeur au titre des actions de formation internes
- en mobilisant les fonds propres du demandeur



## Un accompagnement en 3 phases

Suite au premier contact, il vous sera proposé un entretien individualisé, visant à évaluer vos attentes et valider votre projet d'engagement dans le Bilan de Compétences.

Cet entretien est entièrement gratuit et fait partie des services offerts par la FRAPP.

Le Bilan de Compétences est un processus d'accompagnement de 24 heures (dont 10 heures de travail personnel) organisé en 4 étapes :

**La phase préliminaire** est une étape de diagnostic qui permet de préciser vos attentes et d'élaborer avec vous un plan de travail adapté.

**La phase d'investigation** est une étape d'inventaire de vos qualités et compétences dans la perspective d'un projet concret d'évolution professionnelle ou de formation.

**La phase de conclusion** est l'étape de validation de vos projets et de restitution du document de synthèse.

**Le suivi à 6 mois** est une étape d'évaluation, permettant de faire le point sur votre situation et l'évolution de vos projets.

## Une pédagogie adaptée:

La FRAPP propose une modalité originale d'accompagnement permettant de combiner les techniques classiques du Bilan de Compétences avec des méthodes pédagogiques issues des pratiques d'éducation populaire. Le Bilan de Compétences est organisé selon un principe d'alternance.

La FRAPP met à disposition un ensemble de moyens et de ressources, adaptés aux besoins des stagiaires : locaux équipés, base de données et de tests, outils pédagogiques, formation à distance, option modulaire.

### L'intervenant :

Maxime CHAFFOTTE,  
formateur LA FRAPP  
consultant qualifié CP FFP Bilan de Compétences

### Coût du Bilan de Compétences :

1 740,00€ TTC (tout compris)  
Option modulaire et action collective  
de formation: merci de nous contacter  
pour un devis personnalisé



La FRAPP est une association loi de 1901 de formation et d'accompagnement au développement de projets à vocation de transitions sociales, économiques ou environnementales.

La FRAPP est adhérente du réseau des CREFAD, membre du réseau « Piments » et de l'association « Biovallée » (26).

La FRAPP est constituée d'un conseil d'administration et d'une équipe de trois salariés, tous anciens cadres expérimentés et qualifiés des organisations de l'économie sociale et solidaire, du travail social et de la formation professionnelle.

## La FRAPP

[www.lafrapp.org](http://www.lafrapp.org)

[contact@lafrapp.org](mailto:contact@lafrapp.org)

06.85.84.91.98

145A Chemin de Romezon 26400 Mirabel-et-Blacons

SIRET : 821 242 385 000 10 / APE: 8559A

OF : 84260253426